

INITIATIVE "Pour des initiatives populaires plus accessibles aux citoyennes et citoyens"

Cette initiative cantonale a pour but de rendre plus accessible l'outil démocratique que sont les initiatives populaires cantonales, en réduisant le nombre de signatures requis pour faire aboutir une initiative ainsi qu'en augmentant le délai nécessaire pour la récolte des signatures.

RENDRE L'INITIATIVE POPULAIRE VÉRITABLEMENT DÉMOCRATIQUE

Notre démocratie semi-directe est régulièrement qualifiée de modèle à imiter en termes de système politique et cela laisse penser que chaque citoyenne ou citoyen, peu importe sa condition sociale, son expérience ou ses compétences, peut déposer en toute équité une initiative populaire en vue de soumettre son idée au peuple. Cette idée prévaut sur papier. Or dans la réalité, il en va un peu autrement.

Le processus de récolte des signatures demande une importante mobilisation humaine et financière. Cela n'est pas à la portée de petits groupements ou de citoyen·nes isolé·es qui, néanmoins, peuvent avoir de bonnes idées, des expériences et des compétences spécifiques ou des projets qui pourraient être porteurs pour l'ensemble du canton de Vaud. Dans les faits, lancer et faire aboutir une initiative populaire n'est pas à la portée de tout le monde, et ce pour des raisons structurelles.

RÉÉQUILIBRER LA BALANCE EN FAVEUR DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

La procédure est nettement plus facile pour les partis politiques traditionnels, organisés et constitués de façon à pouvoir se mobiliser rapidement pour ce genre de procédure et pouvant ainsi mener à bien ces récoltes grâce à leurs réseaux déjà établis. Il en va de même pour les lobbies les plus puissants qui sont à même de promouvoir ou contrer des textes en fonction de leurs intérêts. Dans ces deux cas, on rencontre souvent des personnes salariées qui vont procéder à la récolte de signatures dans la rue. Parce que le temps presse et qu'il faut beaucoup de signatures, les partis ou lobbies n'hésitent pas à bourse délier pour que leurs textes aboutissent.

LE CANTON DE VAUD, ANOMALIE DE LA DÉMOCRATIE

Ces pratiques pervertissent la vraie démocratie. Ce constat a conduit, par exemple, le canton de Genève à remettre en question les délais de récolte de signatures. Si nous comparons les exigences posées dans les autres cantons, nous pouvons constater que les délais ainsi que le nombre de signatures diffèrent d'une constitution cantonale à une autre. Dans le canton de Vaud, ce n'est pas moins de 12'000 signatures validées qu'il faut récolter en seulement 4 mois ! La plupart des cantons alémaniques prévoient, quant à eux, un seuil du nombre de signatures plus bas que les cantons romands. Par exemple, dans le canton de Zurich dans le cadre de l'initiative populaire cantonale, il suffit de récolter en l'espace de 6 mois 6'000 signatures, ce qui équivaut à 0,66% du corps électoral, tandis que dans le canton de Vaud c'est 2,73% du corps électoral. En 2017, le peuple genevois a décidé de modifier sa constitution afin de baisser le nombre requis de signatures pour les initiatives et les référendums populaires, passant de 4 à 3% – des personnes électrices dans le canton – pour une initiative constitutionnelle et de 3 à 2% pour une initiative législative ou un référendum facultatif.

Nous souhaitons que les citoyen·nes vaudois·es se (ré)approprient leurs droits, que la possibilité leur soit également offerte d'aller jusqu'au bout d'une récolte et de voir leur idée soumise au peuple souverain, sans devoir engager des sacrifices démesurés. Pour cela, il est impératif d'exiger moins de signatures et de faire en sorte que le délai de récolte soit allongé afin que les idées et le travail politique désintéressé des citoyen·nes ne partent pas perdants face aux moyens démesurés d'autres entités.

Vous souhaitez en savoir plus ? Rendez-vous sur notre site internet : <https://www.agissons-ch.org>